



ARRETE n° 2022/009136

**TRAVAUX EFFACEMENT DE RESEAUX**

Rue de Scissy du n°144 au 321  
Effectués par l'entreprise CEGELEC

**Du 28 novembre 2022 au 28 avril 2023**

**La Maire de Saint Pair sur Mer,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 131-2, L 131-3 et L 131-4,  
Vu le code de la route et notamment les articles R. 36, R 37 et R 225,  
Vu les arrêtés interministériels du 24 novembre 1967 et du 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière,  
Vu la demande déposée le vendredi 25 novembre 2022 par l'entreprise CEGELEC en vue d'obtenir l'autorisation d'effectuer des travaux d'effacement de réseaux, du 28.11.22 au 28.04.23 inclus, rue de Scissy du n°144 au n°321.

Considérant qu'il y a lieu, pour faciliter le bon déroulement des travaux, de sécuriser les abords du chantier,

**ARRETE**

- Article 1<sup>er</sup>** L'Entreprise est autorisée à réaliser des travaux d'effacement de réseaux, rue de Scissy du n°144 au n°321
- Article 2** Tout stationnement sera interdit pendant la même durée dans l'emprise du chantier, sauf pour les véhicules de l'Entreprise CEGELEC  
La rue sera barrée, sauf aux riverains, du 28 novembre 2022 au 28 avril 2023 inclus.
- Article 3** La matérialisation et la signalisation de la présente réglementation, notamment l'information aux piétons, seront assurés par l'Entreprise CEGELEC
- Article 4** Les remblaiements des tranchées seront soignés. Les structures des chaussées devront être identiques à celles avant travaux. Le compactage des remblais sera effectué par couche de 0,40 mètres. Les couches de roulement devront être réalisées en fin de chantier avec des joints d'étanchéité pour les enrobés.
- Article 5** Les infractions aux dispositions du Code de la Route seront constatées par procès-verbaux, qui seront transmis aux Tribunaux compétents.
- Article 6** Ampliation du présent arrêté sera transmise, pour exécution chacun en ce qui le concerne à :
- M. le Commandant du Commissariat de Police de Granville,
  - M. le Chef de Service de la Police Municipale,
  - M. le Chef de Corps du Centre de Secours de Granville,
  - M. le Responsable des services techniques municipaux,
  - L'Entreprise CEGELEC

Fait à Saint Pair sur mer,  
Le 25 novembre 2022.

La Maire

Annaïg LE JOSSE

